

## Procès-verbal de la séance du jeudi 14 octobre 2021

La séance est ouverte à 20 h 15 par Mme Pilar Seoane, Présidente du Conseil général.

Elle souhaite la bienvenue et remercie les membres de leur présence.

Elle transmet un message que lui a remis M. Alain Bonzon car il n'est pas coutumier que le syndic ne soit pas présent lors d'une séance du Conseil général.

M. Bonzon prie l'assemblée de l'excuser et en évoque la raison : le 23 septembre, suite à un banal symptôme, une investigation a eu lieu et une IRM a démontré un risque d'AVC. Afin d'éliminer ce risque, une opération s'est déroulée le 7 octobre. Il a pu quitter l'hôpital le 12 octobre avec la recommandation de ne pas participer aux rencontres pouvant lui amener un éventuel stress. Il va bien et il loue l'intervention rapide des services médicaux, le professionnalisme, la compétence et la disponibilité du personnel médical. Il remercie Mme la vice-syndique et ses collègues municipaux d'avoir assumé cette charge supplémentaire et souhaite une bonne assemblée et bonne santé.

La Présidente du Conseil signale que la séance sera enregistrée afin de faciliter le travail du secrétaire.

Comme lors du dernier Conseil, la réunion de ce soir a lieu dans la salle supérieure de la Biolle afin d'appliquer les mesures sanitaires liées au Covid-19.

Elle précise que les membres doivent garder leur masque sauf pour la lecture des rapports et la prise de parole.

La lecture des rapports se fera devant le Conseil, près des tables.

Les personnes qui souhaitent s'exprimer ou poser des questions demandent la parole et attendent qu'elle leur soit donnée. Une fois la parole accordée, ces personnes sont priées de se lever et de se mettre dans le couloir ou devant, de bien vouloir ôter leur masque et de s'exprimer clairement afin d'être audible pour les personnes situées aux extrémités de la salle et pour l'enregistrement. Il en va de même pour les membres de la Municipalité.

Elle signale la présence de M. Ali-Georges Maire du journal « l'Omnibus » et excuse M. Alain Pingoud (Journal de Cossonay).

Elle remercie MM. Luis et Patrick pour l'installation des chaises et des tables.

Puis elle lit l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité moins une abstention et une voix contre.

Il se présente comme suit :

1. Assermentations
2. Appel et adoption du procès-verbal du 24 juin 2021
3. Communications de la Présidente du Conseil
4. Préavis municipal 10.2021/1 : Arrêté d'imposition pour les années 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026
5. Activités des commissions intercommunales
6. Elections d'un membre et d'un (e) suppléant (e) pour la commission intercommunale AJERCO
7. Communications de la Municipalité
8. Divers et propositions individuelles

La Présidente demande à Mmes Edith Gachet, Dominique Leemann et Frédérique Schneider de fonctionner comme scrutatrices pour cette séance.

### **1. Assermentations**

Le Conseil général procède à l'assermentation de M. Frédy Bovet.

### **2. Appel et adoption du procès-verbal du 24 juin 2021**

Le Conseil général de la commune de Pompaples compte 44 membres.

<i>Appel :</i>	- Présents :	38 membres
	- Excusés :	5 membres
	- Non excusés :	1 membre
	- Quorum :	15
	- Majorité simple :	20
	- Bulletin secret :	8

*Le quorum est atteint.*

*Le procès-verbal du 24 juin 2021 est adopté à l'unanimité moins une abstention.*

### **3. Communications de la Présidente du Conseil**

La Présidente n'a pas d'informations à donner.

Elle rappelle que des votations fédérales auront lieu le 28 novembre 2021 et que le prochain Conseil général se tiendra le 9 décembre 2021.

### **4. Préavis municipal 10.2021/1 : Arrêté d'imposition pour les années 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026**

Pour les personnes qui sont allées lire le préavis sur le site internet communal avant aujourd'hui, une petite omission est survenue de la part du bureau : une page n'a pas été scannée. Quelqu'un souhaite-t-il que le préavis soit lu dans son intégralité ? Ce n'est pas le cas.

La Présidente du Conseil donne la parole à Mme Françoise Salone qui rapporte au nom de la Commission des finances.

La Commission des finances, composée de MM. Vincent Delafontaine et Jean-Bernard Tesauri et de la rapportrice a été convoquée le 13 septembre 2021.

M. Alain Bonzon, syndic, leur a exposé le nouvel arrêté d'imposition pour la législature 2021-2026.

La proposition de la Municipalité de maintenir le taux d'imposition à 66 % s'appuie sur l'analyse réaliste et prudente de la situation actuelle et à venir.

En prévision des incertitudes liées aux négociations en cours entre les Communes et l'Etat de Vaud quant à la nouvelle péréquation financière et à la facture sociale, la Commission est unanime pour conserver le taux d'imposition tel que proposé et de maintenir les autres éléments sans changement pour les années 2022 à 2026. En cas de réelle nécessité, il serait tout de même possible de solliciter une nouvelle étude d'arrêté d'imposition auprès du Conseil général.

La Commission des finances invite le Conseil général à prendre la décision suivante :

**Le Conseil général de Pompaples,**

- vu le préavis n° 10.2021/1 de la Municipalité du 6 septembre 2021,
- ouï le rapport de la Commissions des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide**

- d'accepter l'arrêté d'imposition pour les années 2022 à 2026 maintenant le taux d'imposition communal à 0,66 franc par franc payé à l'Etat, soit sans changement,
- les autres éléments ne subissant aucun changement.

La Présidente du Conseil ouvre la discussion.

- M. Frédy Bovet fait une remarque afin d'éviter, à l'avenir, le genre de « couac » au sujet de la page non scannée. Il suffirait de présenter la nouvelle page.

La parole n'étant plus demandée, le Conseil général est invité à se prononcer.

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

*Le préavis n° 10.2021/1 concernant l'arrêté d'imposition pour les années 2022 à 2026 est accepté à l'unanimité.*

## **5. Activités des commissions intercommunales**

**ASI7 :**

(déléguées : Mmes Dominique Leemann et Karen Malherbe Martelli - suppléante : Mme Céline Behrens Loewer)

*Mme Dominique Leemann* indique que l'ASI7 ne s'est pas réunie depuis notre Conseil général du 24 juin dernier. La prochaine séance est fixée au 4 novembre prochain.

### AIEM :

(délégués : MM. André Loewer et Benjamin Wicky - suppléants : MM. Cyril Monnier et Georges Barré)

*M. André Loewer* présente le rapport des activités de la commission intercommunale :

« Depuis le dernier rapport du 24 juin 2021, l'AIEM n'a pas eu d'activité.

La prochaine assemblée aura lieu le mardi 7 décembre prochain.

Lors de ce conseil intercommunal, l'ordre du jour de l'assemblée devrait être le suivant :

- Adoption du procès-verbal de la séance du 15 juin 2021
- Election de membres pour la commission de recours
- Communications du Président
- Communications du CODIR
- Votation d'un préavis concernant les indemnités des membres du CODIR
- Votation d'un préavis concernant les indemnités des membres du Conseil intercommunal
- Votation d'un préavis concernant la délégation des compétences au CODIR
- Votation d'un préavis concernant le budget 2022
- Divers et propositions individuelles

Toutes les informations utiles concernant l'eau potable peuvent être consultées sur le panneau d'affichage de la Commune où sont affichées les décisions du Conseil intercommunal de l'AIEM, ou encore sur le site internet de l'AIEM : [www.eauxdumormont.ch](http://www.eauxdumormont.ch) ».

Mme Pilar Seoane demande à la Municipalité si elle désire apporter un complément.

• *M. Dominique Bataillard* indique qu'une séance a eu lieu hier matin concernant la démolition de la station de pompage de la rue du Four. Les travaux sont prévus le 6 ou le 7 décembre prochain pour une durée de deux semaines. La rue du Four devrait être bloquée car les camions sont chargés directement sur la route. Dans le courrier adressé aux riverains figure le n° de téléphone du responsable et du municipal en charge des travaux. Il ne faut pas téléphoner au secrétariat communal.

### AIPCV :

(déléguée : Mme Marguerite Bonzon - suppléante : Mme Myriam Schär )

*Mme Marguerite Bonzon* présente son rapport :

- **L'assermentation** s'est déroulée à Eclépens le 22 juin 2021. Le Comité directeur est dorénavant composé de sept membres au lieu de cinq. Mme Caroline Favey représente notre Commune au sein du Codir.
- Le mardi 21 septembre 2021, **les nouveaux venus** ont été conviés à une **visite** des installations et du camping. Quelques points importants ont été retenus : la mise en conformité du camping est en cours, divers travaux ont déjà été effectués tels que la taille et le soin des arbres et plantations; l'analyse et le curage des canalisations d'évacuation des eaux usées et quelques travaux urgents ; certains emplacements vont nécessiter des travaux conséquents pour stabiliser le terrain (construction de murs de soutien) et une clôture est à installer autour du camping. La visite s'est poursuivie par la présentation des travaux réalisés récemment, soit ombrages sur le solarium et la pataugeoire et cuisine mise à disposition des campeurs. Elle s'est terminée par la visite des installations techniques.

- Lors de la **séance du Conseil Intercommunal de l'AIPCV du 13 octobre 2021**, il a été relevé dans les communications du Codir que le crédit de CHF 66'000.-- accordé pour l'aménagement d'une cuisine et l'installation d'ombrages sur le solarium et la pataugeoire a été respecté, mis à part un léger dépassement d'environ CHF 2'000.-- dû à des travaux imprévus, principalement sur les canalisations d'évacuation des eaux et l'installation d'une porte de séparation entre la cuisine et les sanitaires du camping. Un crédit d'investissement sera demandé en novembre pour la réalisation des différents aménagements nécessaires à la mise en conformité du camping, travaux qui devraient être réalisés avant la prochaine réouverture.

Dans la même séance, quatre préavis ont été soumis et approuvés par le Conseil intercommunal. Il s'agit de :

- **Préavis 04/2021 : Délégations de compétences au Codir pour la législature 2021-2026.**
- **Préavis 05/2021 : Emoluments et indemnités pour la législature 2021-2026 :** augmentation du tarif horaire des membres du Codir, du bureau et des commissions de CHF 30.-- à CHF 40.-- .
- **Préavis 06/2021 : Budget 2022 :** dix-neuf communes sont membres de l'association avec des taux de pondération allant de 10 % à 125 % en fonction de leur éloignement. Selon le budget 2022, la participation des communes devrait être de CHF 494'865.--, ce qui représente pour Pompaples un montant d'un peu plus de CHF 45'000.-- à porter au budget 2022 (soit CHF 53.74 par habitant).
- **Préavis 07/2021 : Correction art. 17 des statuts (erreur s/PV du 17.11.2020) :** légère correction concernant la représentation de droit des Communes au sein du Codir.

#### **SIEE :**

(délégué : M. Patrick Favey - suppléant : M. Cyril Monnier)

*M. Patrick Favey* indique qu'il n'a que peu d'informations mis à part la venue de trois nouveaux membres. Il s'agira de se réunir pour préparer le budget 2022.

*M. Dominique Bataillard*, municipal, apporte un complément à propos de l'EHVV . Les statuts vont être maintenant regardés par les Conseils communaux et généraux des treize communes concernées. Une fois les statuts approuvés, un processus assez long va être mis en place et si tout se passe comme prévu, la STEP sera mise en service à fin 2023.

La Présidente du Conseil général précise qu'au niveau des membres des associations intercommunales, il semble logique que les membres actuels de la SIEE puissent reprendre les statuts au niveau de l'EHVV car cela concerne les eaux et ce sont déjà des discussions et des sujets connus par les membres actuels. Cependant, si quelqu'un souhaite faire partie des membres, une votation au Conseil pourra avoir lieu en temps voulu.

## **6. Election d'un membre et d'un (e) suppléant (e) pour la commission intercommunale AJERCO**

En préambule, la Présidente passe la parole à la vice-syndique pour un complément d'informations.

La vice-syndique explique que l'AJERCO est le réseau d'Accueil de Jour des enfants pour la région de Cossonay. Il s'agit d'une association de communes. Chaque commune est représentée par un membre de sa Municipalité. Sur recommandation de la Cour des comptes, il faut que les législatifs soient inclus dans cette association. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de nommer un représentant du

Conseil et un suppléant qui participera dorénavant aux séances de l'AJERCO avec le membre de la Municipalité. Ce sont en principe deux séances par année.

La Présidente du Conseil demande si quelqu'un se porte candidat (e).

Mme Myriam Schär est élue à l'unanimité membre pour l'AJERCO et  
Mme Patricia Kettiger est élue à l'unanimité suppléante pour cette commission.

## 7. Communications de la Municipalité

- **M. Joël Fontolliet**, municipal, indique que les différents projets en cours avec la démolition et la reconstruction du refuge communal, la rénovation de l'immeuble « En Montanney » et le changement de chauffage des immeubles communaux « Milieu du Monde 25 » et « Rue du Four 1 » sont à bout touchant. Cependant la comptabilité n'est pas encore terminée mais elle devrait correspondre à ce qui était prévu dans les préavis.
- **M. Vincent Studer**, municipal, donne une information concernant le « chemin du Champ Courbe » : « Les travaux d'assainissement des eaux de surface de l'entrée du chemin du Champ Courbe ont été exécutés conformément au préavis adopté par les membres du Conseil général. L'efficacité de ces travaux a pu être évaluée immédiatement par des intempéries estimées par les géologues comme exceptionnelles soit en-dessus des dix dernières années qui ont été prises en compte dans l'élaboration du plan de réalisation de ces travaux. Les fortes pluies ont surchargé le terrain situé au-dessus du chemin, terrain qui ne pouvait alors plus rien absorber. Le pilonnage des terres en bordure supérieure du chemin a accentué ce phénomène. La Municipalité a sollicité un complément d'étude afin de remédier à ce problème qui pourrait se reproduire occasionnellement. Un investissement complémentaire serait nécessaire, investissement qui serait soumis à une approbation des membres du Conseil général. La Municipalité désire cependant patienter quelques mois afin de déterminer la pertinence de ces travaux complémentaires ».
- **Mme Caroline Favey**, vice-syndique, a aussi quelques informations à communiquer:
  - **Les dicastères :**  
La nomination de deux nouveaux municipaux a entraîné une modification des dicastères municipaux :
    - M. Alain Bonzon, syndic :** administration générale, finances, police, affaires sociales, temples et cultes, tourisme.  
Suppléante : Mme Caroline Favey.
    - Mme Caroline Favey, vice-syndique :** école, accueil de jour, piscine régionale.  
Suppléant : M. Joël Fontolliet.
    - M. Vincent Studer, municipal :** déchets et voirie, routes et chemins, domaines et terrains, parcs et promenades, forêts, vigne et cimetière.  
Suppléant : M. Dominique Bataillard.

**M. Joël Fontolliet, municipal :** police des constructions, bâtiments communaux, gérances, stand de tir.

Suppléant : M. Alain Bonzon.

**M. Dominique Bataillard, municipal :** eaux-épuration, PCi, défense incendie, transport, énergie, environnement, Jeunesse.

Suppléant : M. Vincent Studer.

- **Informatique :**

« Les récentes cyberattaques que certaines communes ont subies ces derniers temps nous ont fait prendre conscience que notre commune représente une cible potentielle.

Depuis plus de dix ans nous travaillons avec l'entreprise OFISA Informatique qui héberge notre système sur un cloud professionnel. Ce serveur est exclusivement dédié à la commune de Pompaples depuis environ une année, date à laquelle nous avons passé à la GED (gestion informatique des documents).

Active depuis plus de trente ans dans ce secteur d'activité, OFISA Informatique est l'un des acteurs majeurs de l'informatique communale en Suisse romande avec plus de 240 communes clientes dans les quatre cantons romands, pour un total d'environ 600'000 habitants. (A noter que la commune de Rolle ne fait pas partie de ses clients).

Cette collaboration avec ces professionnels va nous permettre d'étudier notre position et d'élaborer une stratégie de cyber sécurité adaptée à notre solution. Une rencontre va prochainement être organisée avec eux afin d'évaluer les différentes mesures préventives que nous pourrions prendre.

La Municipalité ne manquera pas de tenir le Conseil général au courant de l'évolution de ce dossier ».

- **Raccordement à la fibre optique du village de Pompaples :**

« Suite à de récents contacts avec les prestataires VO énergies multimédia SA et Swisscom, la Municipalité est en mesure de vous informer au sujet du raccordement à la fibre optique du village de Pompaples.

VO énergies SA, qui a régulièrement mis à jour ses installations, offre actuellement un débit de 500 Mbps à ses clients grâce à la fibre optique.

Durant le premier semestre 2022, Swisscom va également moderniser et augmenter la bande passante du domaine public pour arriver aussi à un débit de 400 à 500 Mbps. Comme son concurrent, Swisscom estime que cette vitesse de chargement convient à la majorité de la population.

Pour les clients dits professionnels ou pour les clients privés qui souhaitent un raccordement supérieur, ces deux prestataires proposent des solutions adaptées à chaque situation.

Toutefois, il a été constaté que ces demandes n'aboutissent que très rarement car les clients ne sont souvent pas disposés à participer financièrement à l'investissement (coût estimé entre CHF 20'000.-- et CHF 25'000.--). Chaque habitant intéressé est invité à prendre directement contact avec son prestataire.

A noter également que l'entreprise Swisscom met gracieusement à disposition des maisons foraines « des boosters » leur permettant d'améliorer leur raccordement ».

- **Rappel pour le bon :**

Le délai court jusqu'au 31 décembre 2021 pour utiliser les bons de CHF 25.-- offerts suite à la pandémie.

A ce jour, 441 bons n'ont pas encore été utilisés ce qui correspond environ à 52 %. Nous vous encourageons à en faire profiter les commerçants du village.

- **Remerciements :**

Mme la vice-syndique termine ses communications en apportant les remerciements de la Commune envers Mme Carole Monnier, boursière, et dit :

« Le 1<sup>er</sup> octobre 2011, la Municipalité d'alors accueillait sa nouvelle boursière, Mme Carole Monnier, pour son premier jour d'activité au sein de l'administration communale de Pompaples.

Il est de coutume de fêter les années qui passent lors de jubilés pour un moment de reconnaissance. En effet, en commémorant tes dix ans d'activité, nous nous rappelons une période que les municipaux concernés et tes collègues considèrent comme dix belles années de collaboration avec toi.

Tu es compétente, passionnée par ton activité professionnelle comme par les nombreuses activités que tu entreprends. Tu ne fais pas les choses à moitié : ton caractère volontaire, affirmé et convivial te l'interdit.

Tu aimes ta Commune. Tu le prouves continuellement par ton exactitude comptable et la conscience professionnelle que tu mets à gérer tes diverses tâches afin que Pompaples bénéficie d'une saine gestion. Tu apportes également régulièrement ton soutien au secrétariat et au contrôle des habitants.

A chaque sollicitation, parfois urgente, tu prends spontanément le temps de répondre en analysant la meilleure des manières d'agir.

Tu œuvres continuellement de façon réfléchie pour le bien de ta Commune et par là, pour le bien du citoyen.

Et tout ceci avec un sourire communicatif.

Ce soir, nous fêtons deux commémorations : tes dix ans de fidélité et les dix ans de satisfaction que tes collègues et la municipalité ont à collaborer à tes côtés.

Nous pensons ne pas nous tromper en supposant ton contentement personnel à la charge communale. Sois-en sincèrement remerciée.

Nous souhaitons dignement te remercier par ce présent qui te permettra de prendre du temps, mais cette fois-ci pour toi-même, pour quelques loisirs bien mérités.

Merci Carole pour ce que tu as fait et la personne que tu es, de tout cœur, et vive les prochaines années ! »

Les membres du Conseil général applaudissent.

Mme Carole Monnier remercie la Municipalité et les membres présents pour la confiance témoignée. Par rapport aux personnes qui l'ont engagée, il n'en reste plus qu'une à la Municipalité. Une petite anecdote : quand elle a commencé, un nouveau plan comptable devait être introduit. Mais, dix ans après, ce plan est toujours en route et pas encore en service !

- Avant de passer au point suivant, **M. Stéphane Schneider** apporte un complément concernant la fibre optique car, en tant que client, il avait approché la Municipalité à ce sujet. Pour VO énergies, il ne s'agit pas de fibre optique mais c'est du coaxial qui est suffisant pour la majorité des gens. Si vous avez besoin de plus de stabilité ou de vitesse, il est vrai que la fibre optique est nécessaire. Il a été reçu récemment par la Direction de VO énergies par rapport à ses demandes. Il a obtenu un produit qui le satisfait et qui doit encore être installé. Son abonnement n'est pas beaucoup plus cher que le produit coaxial. Pour ceux qui seraient intéressés par ce produit. Ils peuvent prendre directement contact avec VO énergies. Ils sont ouverts pour faire des contrats particuliers. Cela lui coûte CHF 600.-- et pas CHF 25'000.--.

## 8. Divers et propositions individuelles

- **M. Kevin Chassay** parle de la Jeunesse qui, demain soir, organise une soirée UNO. Les inscriptions sont terminées mais il reste encore une équipe à trouver pour compléter le tableau. La raclette sera servie et ceux qui le veulent sont conviés à l'apéro qui aura lieu à 19h à la salle de la Biolle.
- **M. Stéphane Schneider** indique qu'il est prévu dans le règlement du Conseil général que, lors de la première séance de la législature, les délégations de compétence sont mises à l'ordre du jour. Ce soir, ce n'est pas le cas. Pourquoi ?  
Ce n'est pas un oubli de la Présidente du Conseil car c'est à la Municipalité de présenter un préavis à ce sujet.

*Rép. de Mme la vice-syndique :* « Cela fera l'objet d'un préavis lors du Conseil de décembre prochain en même temps que la fixation des différents plafonds ».

- **M. Frédy Bovet**, ayant manqué deux séances du Conseil général, n'a pas trouvé dans le PV du 24 juin dernier des renseignements concernant le renouvellement des commissions intercommunales.

*Rép. de la Présidente du Conseil :* « La séance d'assermentation par Mme la Préfète ainsi que le renouvellement des commissions intercommunales ont eu lieu dans la séance du 31 mars 2021 car Mme la Préfète prenait sa retraite. Tout a été un peu accéléré dans le temps ».

**M. Frédy Bovet** poursuit son intervention: « Des travaux sur la route étaient prévus du 24 au 27 août dernier. Le 8 septembre, il descend avec sa voiture mais la route était toujours fermée. Que s'est-il passé ? »

*Rép. de M. Dominique Bataillard :* « C'était mon premier chantier et j'ai fait confiance à une entreprise. Le lundi, elle n'était pas là et devait venir le mardi. Finalement elle est venue le mercredi. Le jeudi, c'est la panique car la fouille a révélé beaucoup de tuyaux : impossible de passer là où c'était prévu. Le vendredi passe puis samedi et dimanche. Le lundi, il reçoit un téléphone de l'entreprise qui s'excuse mais... et comme c'est aussi son job, il s'excuse aussi pour les désagréments. Les travaux ont duré deux jours de plus et le goudronnage a été réalisé.

**M. Frédy Bovet** indique aussi que la sortie par le haut du Tréillon n'est pas évidente car le trafic est important.

**M. Frédy Bovet** parle encore de la ligne 765 du car postal qui relie Pompaples à Orny et à La Sarraz. Il s'étonne de ce qu'aucun car ne circule le week-end. Il a écrit à Car Postal qui lui a répondu qu'il s'avère que la ligne n'est pas assez fréquentée le week-end.

Les communes concernées ont-elles été consultées ? Il est évident que si le bus n'existe pas, personne ne va le prendre !

*Rép. de Mme Caroline Favey : « Il faut toujours se battre. Orny a moins de bus que Pompaples. Les bus circulent principalement en tenant compte des horaires scolaires et des heures des pendulaires ».*

- **Mme la vice-syndique** reprend la parole et informe qu'afin de fêter dignement le cap du passage à la majorité, la Municipalité a invité, le 4 octobre dernier, les dix-huit jeunes qui ont atteint l'âge de dix-huit ans en 2020 et en 2021. Cette manifestation n'avait pas pu être organisée en 2020 à cause du Covid.

La Municipalité a reçu sept réponses dont quatre étaient positives. Malheureusement seulement deux jeunes ont pu prendre part aux festivités, au vu des normes sanitaires imposées.

La Municipalité tient à remercier les sept jeunes qui se sont donnés la peine de répondre et leur a offert un petit souvenir de leur passage à l'âge adulte.

La Présidente du Conseil demande aux membres et aux suppléants de la Commission de gestion de rester encore un petit moment à la fin de la séance.

Elle remercie les membres du Conseil général de leur attention et de leur présence. Elle réitère ses excuses pour les petits oublis: « Après une pause de quatre mois, il est également nécessaire non pas de se remettre dans le bain d'une rentrée scolaire, mais d'une rentrée communale ».

Elle souhaite à toutes et à tous une bonne fin de soirée.

Elle clôt la séance. Il est 21h15.

La Présidente :

Pilar Seoane

Le Secrétaire :

Charly Clerc